

- 1) Sainte-Colombe scheint zusammen mit Puysieux an der damals in Baden abgehaltenen gemeineidg. Tagsatzung teilgenommen zu haben. Zug war durch *B e a t K a s p a r* Zurlauben vertreten.
- 2) Ev. handelt es sich dabei um einen für Oesterreich tätigen Spion, vgl. AH 56/11.

Original, in franz. Sprache - AH 56, 167-168 - Blatt 168^V leer

31

1669 August 15., Luzern

A

SCHREIBEN DES [SAV. AMBASSADOREN BENOIT II CIZE, BARON] DE GRE-SY, [AN HEINRICH II. ZURLAUBEN]¹

*"Vostre lettre m'est arrivé le Jour de la Depesche pour Turin, si bien qu'il ne m'est pas possible de vous donner les amples informations que vous me demandéz, puis qu'il faudroit des longues Escritures pour cela, mais pour abreger le tout, Je n'ay qu'à vous représenter ... que vos Glorieux ancestres depuis ... [100] ans n'ont Jamais voulu prendre le Pais de Vaux [=Waadt] en protection contre S.A.R. [z.Z. war dies *K a r l E m a n u e l* II.] et sa Couronne quoy qu'ils en ayent estéz recherchéz plusieurs foyz par les Bernois, et mesme ont offert quelques sommes d'argent aux Superiorités des Cantons Catholiques pour cela, qui ont tousiours reiettés et refusés le tout, puisqu'ils avoient estéz temoins à la Cession que fust forcéz de faire [*E m a n u e l P h i l i b e r t*] le Duc de Savoye [=Vertrag von Lausanne 1564; 1617 erneuert], ainsy pour ne pas faire preiudice à ses successeurs et à la Couronne, les dits ... Cantons Catholiques n'ont iamais voulu prendre en Protection le dit Pais de Vaux, car s'ils l'avoient pris, s'auroit esté la cause que l'alliance de Savoye auroit cessé, puisque c'est le principal fondement pourquoy l'on a faict l'alliance, en vertu de laquelle ... [les ducs] de Savoye ont tousiours donnés les secours qu'ont desirés ... les Cantons Catholiques quand ils ont eû des differends ou Guerre [- Anspielung auf den 1. Villmergerkrieg von 1656 -] avec les Cantons Protestans; si bien que S.A.R. n'a rien demandé de nouveau ... [aux] Cantons Catholiques par les Declarations que la plus part luy ont donnés sur l'affaire ... de Vaux, mais seulement de faire ce que vos ... ancestres ont tousiours faicts, qui est de ne poin prendre le ... Pais de Vaux en Protection contre S.A.R. et sa Couronne s'ils se veulent conserver les secours de S.A.R. contre les Cantons Protestans quand ils auront avec eux Guerre ou differend, puisqu'il ne seroit pas iuste et raisornable que*

56/31

S.A.R. se mit en des grandes depenses pour vous les envoyer, et qu'il reçeût un Preiudice tel que celluy là ...²

S.A.R. ne s'oppose pas aux precautions que vous prenez pour les seuretés de vos Estats, pourveu que ce ne soit pas contre luy, puisque vous ne vouléz poin faire de preiudice a ses Droits et a ses raisons sur le Pais de Vaux, c'est ce que la Declaration de Zoug, et celles des autres Cantons expliquent, par ou vous voyéz ... combien cela est Juste ...

Vous devéz aussy considerer ... que l'alliance de Savoye est faite principalement pour le soutient de la Religion Catholique, et conservation de vostre Propre liberté, car si ... les Protestans vous privoient de l'un, vous seriéz en mesme temps privéés de l'autre ..., seroit il donc ... possible qu'aujourd'huy l'on ne voulust pas faire les mesmes considerations que vos ... ancestres ont tousiours faicts pour un'affaire de si grande importance, puis qu'elle regarde la conservation de la Religion, et de la liberté; Quoy, seroit-il ... possible qu'aujourd'huy l'on voulust abandonner ce qui regarde la gloire de Dieu, en voulant fortifier les huguenots qui sont ses plus grands Ennemis et les vostres au preiudice d'un Prince Catholique vostre bon allié, à qui le temporel, et spirituel du Pays de Vaux appartient, puisque tous les Papes ont tousiours conservés dans la Royale maison de Savoye la nomination des Evesques de Lausanne, il faut donc conserver a S.A.R. et à ses Successeurs les moyens et l'esperance de pouvoir restablir un Jour l'Eglise de Dieu dans ce Pais là, et par ainsy diminuer les forces des Protestans avec lesquelles ils cherchent tousiours de vous exterminer, vous sçavéz ... que dans les derniers guerres que les Catholiques ont eû avec eux il y a 14 ans [1. Villmergerkrieg], S.A.R. vous envoya un secours de ... [7000] hommes de Pied, et ... [1500] Chevaux, qui ont estés ... [11] mois sur la frontiere des Pais de Berne, ce qui fit une diversion si grande qu'ils ne peurent ioindre toutes leurs forces pour venir contre les Catholiques, plusieurs de ceux des Cantons Catholiques qui ont veû ces Troupes là, sont encor vivants, et quoy voudroit on donc oublier un semblable service que S.A.R. a rendû il y a si peu d'années, et qui luy a causéz de si grandes depenses comme vous pouvéz tres bien Juger ... puisque vous estes du mestier de la Guerre.

De plus ie dois encor vous représenter comme C h a r l e s E m a n u e l [I.] grand Pere de S.A.R. d'aujourd'huy lorsqu'il fit la levée des Regiments de mons.^r le Colonel Watre Ambrin [=Walter A m r h y n] [- 1616 -], et de mons.^r le Colonel [Jost] U l r i c [v. 1621] qui fesoient trois mille et tant d'hommes, dans ce temps là, les Cantons Catholiques eurent des differends avec les

Protestans à l'occasion que ces derniers avoient chassés les Prestres et les Curés de plusieurs Esglises dans leurs voisinage, et y avoient estably des ministres [Prädikanten], ce qui obligea les Cantons Catholiques de prier tres instamment le Duc Charles Emanuel [I.] de leur laisser les dits deux Regiments [Amrhyn und Ulrich], pour leur ayde à chasser les ministres de leur Esglises, et y restablir les Prestres et les Curés, ce que ledit Duc leur accorda tres volontier, et paya ces Troupes là durant 5 mois qu'elles furent icy à leurs service, tout de mesme que s'ils eussent estés en Piemont, et outre cela ledit Prince fit d'abbord commander la milice et autres Troupes du Duché de Chablais pour attaquer les Protestans du costé que les Catholiques auroient voulû,³ plusieurs de ces M.^{rs} [Ratsherren] de Lucerne m'ont encor ces iours passés confirmés les verités que Je vous escriis avec beaucoup d'autres circonstances, par ou vous voyéz ... combien est utile et necessaire à Mess.^{rs} les Cantons Catholiques l'alliance de Savoye, il faut donc se la conserver de la mesme maniere que vos glorieux ancestres ont faicts depuis cent ans, l'on ne vous demande rien de nouveau par les Declarations que vous avéz donnés, puis qu'elles ne font que conserver les Droits et les raisons de S.A.R. et de sa Couronne sur le Pais de Vaux, ainsy qu'ont tousiours faicts vos glorieux ancestres, pour se conserver aussy en mesme temps les secours, et les autres avantages [- Pensionen und Schülerstipendien -] de S.A.R. et de sa Couronne, Je vous prie donc ... de prendre le soin de bien informer tout vos Mess.^{rs} [Ratsherren] du Canton de Zoug des verités et Jmportantes raisons, que Je vous represente, affin qu'ils sachent que s'ils faisoient quelque chose contre la Declaration qu'ils ont donnés à S.A.R. ils se privent eux mesmes des secours, et des autres avantages qu'ils peuvent recevoir de son alliance, qui me faict croire qu'ils ne voudront rien faire contre leur Declaration que leurs mesmes Deputés [- Karl Brandenberg und Jakob Iten -] ont soutenu, et Declarés à la derniere Diette Generale [Jahrrechnung] de Bade, leur Parole, leur honneur, et leur foy y est engagée par la Declaration que le Canton a donné avec leur sçeau, et Estant souverains ils doivent avoir esgard à cela, autrement ils se decrediteroient eux mesmes auprès de tous; Et comme vous estes un Seigneur d'Esprit et de merite, et qui pouvéz iuger de l'importance du Raisonnement que ie fais par cette lettre, Je vous prie d'en donner connoissance à tous ceux que vous Jugeréz necessaire, puisque c'est pour le bien et l'avantage de vostre Estat, ainsy tous les bons Patriots y doivent faire les considerations que requiert un'affaire de cett'importance, leur honneur, et leur conscience les y oblige. C'est tout ce que Je puis ...

56/31-32

vous dire dans l'accablement ou Je suis pour la Depesche de Turin, puisque c'est aujourdhuy Jour de l'ordinaire; Je vous prie ... de deux petits mots de reponse par la premiere occasion pour scavoir si cette lettre vous aura esté agreable.

Je vous remercie ... de la Nouvelle que vous me donnez de ... vostre frere [Statthalter B e a t J a k o b I. Zurlauben], et des choses que le Roy [L u d w i g XIV.] a faict pour sa personne, pour moy vous devéz estre assurez ... que Je ne perdray poin d'occasion de vous servir utilement, et J'esperere que Je vous en pourray donner des marques plus effectives dans le Cours de mes negotiations si les choses seront maintenues et soutenues, autrement il ne seroit pas en mon pouvoir d'effectuer les bonnes volontés que i'ay. M.^r le Cap.^{ne} B e n g me dit hier que son fils devoit partir bientost pour s'en retourner à Turin, Je vous prie ... de leur dire qu'il seroit a propos qu'il retardat son depart Jusques à ce que l'on soit bien assurez qu'il ne se fasse rien contre la Declaration que Mess.^{rs} [Ammann und Rat von Stadt und Amt] de Zug ont donnés, laquelle ils nous faut tacher de faire ratifier par leur Communes [- gemeint die Gemeindeversammlungen von Aegei, Menzingen und Baar sowie der Stadt Zug -] à la premiere assemblée ainsy que vous me dictes à Bade, car s'il arrivoit quelque chose contre ... [cette] Declaration, Je ne pourrois pas soutenir, ny servir ces M.^{rs} Beng, Je les prie donc de bien considerer cett'affaire, Je me souviendray aussy de celluy qui m'a apporté vostre lettre, lequel i'ay deia faict contenter pour sa peine."

- 1) Adressat anhand einer von Heinrich II. Zurlauben stammenden und unterzeichneten Dorsualnotiz erschlossen.
- 2) Die nachfolgende breit angelegte Passage bringt inhaltlich keine neuen Elemente.
- 3) Der konkrete Anlass lässt sich anhand der gedruckten EA nicht nachweisen.

Original, in franz. Sprache - AH 56, 169-180 - Blatt 180^r leer

32

1669 August 23., Luzern

A

SCHREIBEN DES [SAV. AMBASSADOREN BENOIT II CIZE, BARON] DE GRE-SY, AN HPTM. [HEINRICH II.] ZURLAUBEN, ZUG

"Par les mains de Mons.^r le Cap.^{ne} [Oswald I.?] K o l i n i'ay reçeu la lettre que vous avéz eü agreable de m'escire le 22.^e du courant de laquelle ... Je vous remercie de tout mon Coeur ...